



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Committee on

Rules, Procedures and the Rights of Parliament

Chair:

The Honourable DONALD H. OLIVER

Wednesday, March 25, 2009

Issue No. 4

Second meeting on:

Consideration of the *Rules of the Senate* (rule 86(1)(f)(i)) —
printing an updated version of the *Rules of the Senate*

WITNESS:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité permanent du

Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Président :

L'honorable DONALD H. OLIVER

Le mercredi 25 mars 2009

Fascicule n° 4

Deuxième réunion concernant :

L'examen du *Règlement du Sénat* (article 86(1)(f)(i)) —
impression d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat*

TÉMOIN :
(Voir à l'endos)

THE STANDING COMMITTEE ON
RULES, PROCEDURES AND
THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable David P. Smith, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Brown
Cools
Corbin
* Cowan
(or Tardif)
Duffy
Fraser
Furey

*Ex officio members

(Quorum 4)

Joyal, P.C.
Keon
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Losier-Cool
McCoy
Nolin
Robichaud, P.C.

LE COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT,
DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS
DU PARLEMENT

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable David P. Smith, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk
Brown
Cools
Corbin
* Cowan
(or Tardif)
Duffy
Fraser
Furey

* Membres d'office

(Quorum 4)

Joyal, C.P.
Keon
* LeBreton, C.P.
(or Comeau)
Losier-Cool
McCoy
Nolin
Robichaud, C.P.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 25, 2009
(5)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 12:09 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brown, Duffy, Fraser, Furey, Joyal, P.C., Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver, Robichaud, P.C., and Smith, P.C. (12).

In attendance: Michel Bédard and Jean-Rodrigue Paré, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 86(1)(f)(i), the committee considered the printing of an updated version of the *Rules of the Senate of Canada*.

WITNESS:

Senate of Canada:

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office.

Mr. Robert made a presentation and answered questions.

It was agreed that the staff be directed to present a work plan to the Subcommittee on Agenda and Procedure that takes into account the discussion for final presentation to the full committee.

At 1:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

*Le greffier du comité,
Blair Armitage
Clerk of the Committee*

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 25 mars 2009
(5)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 12 h 9, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Donald H. Oliver (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Brown, Duffy, Fraser, Furey, Joyal, C.P., Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver, Robichaud, C.P., et Smith, C.P. (12).

Également présents : Michel Bédard et Jean-Rodrigue Paré, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 86(1)(f)(i) du Règlement, le comité examine l'impression d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat du Canada*.

TÉMOIN :

Sénat du Canada :

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre.

M. Robert fait un exposé et répond aux questions.

Il est convenu que le personnel soit avisé de présenter au Sous-comité du programme et de la procédure un plan de travail qui tienne compte de la discussion en vue de la présentation finale devant le comité.

À 13 h 16, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 25, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 12:09 p.m., pursuant to rule 86(1)(f)(i) of the *Rules of the Senate*, for the consideration of the printing of an updated version of the *Rules of the Senate*.

Senator Donald H. Oliver (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I do not see Senator Furey but, at the last meeting, he wanted to say something about the working group. When he comes in, I will call on him to do so. He wanted to add a few remarks to those I made yesterday, at our last meeting.

Before starting with our meeting today, I asked Senator McCoy whether she had any objection to following the debate we had yesterday on the question of privileges. I asked if she would have any objections to this matter now being referred to the chamber where we could have an open and full debate by all senators. She indicated that her preference is “not yet.” That said, she indicated that she would go by the will of the committee.

Senator McCoy: I would point out that it is not on the agenda for today and other members of the committee who might have wished to speak to it are not here. We did not address the question of section 23 and the amendments contained in that report. I do not know if you really want to push it through today. I would certainly understand if you wanted to take it up at the next meeting after notice has been given that the item will be discussed.

Senator Robichaud: I said I would rather do it today but, if it was not on the agenda, as Senator McCoy says, then we should wait until it is properly placed on the agenda.

The Chair: I agree.

Senator Furey is now here. As I said earlier, I had a meeting with him and the two of us had a brief chat about the working group. We have agreed that we will meet again. I would now ask Senator Furey if he would like to add a few remarks.

Also, I want you to know that Senator Smith must go to another meeting but he will return. Senator Furey, please proceed.

Senator Furey: By way of background information, toward the end of May 2008, the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration struck an advisory committee designed to talk about Senate procedures and practices. Since then, we have had both a dissolution and prorogation. Therefore, the committee has been held in abeyance, although the Library of Parliament provided us with a great deal of reading materials over this past summer, some of which we will distribute again.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 mars 2009

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd’hui, à 12 h 9 conformément à l’article 86(1)f)(i) du *Règlement du Sénat*, en vue d’examiner la question de l’impression d’une nouvelle version du *Règlement du Sénat*.

Le sénateur Donald H. Oliver (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je ne vois pas le sénateur Furey mais, à la dernière réunion, il souhaitait dire quelques mots au sujet du groupe de travail. Je vais l’inviter à le faire dès qu’il va arriver. Il voulait ajouter des précisions suite à ce que j’ai dit, hier.

Par ailleurs, je tiens à préciser que j’ai demandé le sénateur McCoy si elle acceptait que l’on poursuive la discussion d’hier sur la question des privilèges, et que l’on renvoie le dossier au Sénat pour que tous les sénateurs puissent en débattre ouvertement et à fond. Elle a dit qu’elle préférerait attendre, mais qu’elle s’en remettrait à la volonté du comité.

Le sénateur McCoy : Je tiens à signaler que ce point ne figure pas à l’ordre du jour d’aujourd’hui. Il y a des membres du comité qui ne sont pas ici, mais qui voudraient peut-être en discuter. Nous n’avons pas parlé de l’article 23 et des modifications que contient le rapport. Je ne sais pas si vous voulez vraiment vous pencher là-dessus aujourd’hui. Vous pourriez certainement le faire à la prochaine réunion, après en avoir donné avis.

Le sénateur Robichaud : J’ai dit que je préférerais le faire aujourd’hui, mais si la question n’est pas inscrite à l’ordre du jour, comme le laisse entendre le sénateur McCoy, nous devrions attendre qu’elle y figure en bonne et due forme.

Le président : Je suis d’accord.

Le sénateur Furey vient d’arriver. Ainsi que je l’ai mentionné, nous avons discuté ensemble, brièvement, du groupe de travail. Nous avons aussi convenu de nous rencontrer de nouveau. J’invite le sénateur Furey à faire quelques commentaires là-dessus, s’il le désire.

Je tiens également à préciser que le sénateur Smith doit assister à une autre réunion, mais il va revenir. Sénateur Furey, nous vous écoutons.

Le sénateur Furey : Voici un rappel des faits. Vers la fin de mai 2008, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l’administration a créé un comité consultatif chargé d’examiner les procédures et pratiques du Sénat. Depuis, nous avons vécu une dissolution et une prorogation. Le comité a été mis en veilleuse, mais la Bibliothèque du Parlement nous a fourni de nombreux documents à lire au cours de l’été. Nous allons en redistribuer certains.

After my meeting with Senator Oliver, I indicated that I will not be asking the Internal Economy Committee to reconstitute the committee. Senator Oliver, as Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, has graciously agreed to sit on it and, if it is the will of the committee, to co-chair it as well. I think it is important that the Rules Committee is directly involved with this particular committee. If we are to discuss any practices or procedures that we think may need to be changed, it would be important that the Rules Committee is apprised because it is this committee that will have to be approached with respect to any changes that may wish to be made in that regard.

I will be asking the Internal Economy Committee to do that at our next meeting and I will report back to the members of this committee then. As Senator Oliver has said, he and I will meet and, hopefully, we can convince the people who agreed to sit last year to come back and take part in the committee again.

The Chair: Senator Furey, you said that it was an advisory committee and you referred to it as a “committee.” However, it is not a committee or a subcommittee — it is more of a working group or advisory group.

Senator Furey: I should clarify. We call it an “advisory committee” because, as you know, if we were to call it a “subcommittee,” it could only be composed of members of the main committee. However, as an advisory committee or as an advisory working group, we can draw on the membership of the Senate at large.

The Chair: The term “advisory working group” would probably be good because it will be a combination of senators from other committees. They are not coming in their capacity as members of the committee but as senators with an interest in the subject matter.

Senator Furey: That is correct. I detect that you have some reluctance to call it an “advisory committee.” However, as long as we do not call it a “subcommittee” we can, indeed, call it an “advisory committee.” It can be made up of members of the Senate at large as opposed to members of the main committee.

Senator Fraser: Could you explain in more detail on what this committee will be advising? What is its mandate?

Senator Furey: We have not really arrive at an agenda for the full committee but we did talk about looking at general practices in the Senate and reviewing some of the past studies that have been done on Senate procedure, practices and reform.

Senator Fraser: Is this a committee with a gigantic mandate?

Senator Furey: Senator Fraser, the executives of that committee were to meet over the summer. However, when we came back, we ran into dissolution and that could not happen. One of the things we were to do when we reviewed the material that we were provided was try to narrow the mandate to talk about things like the conduct of Question Period and issues that

Après ma rencontre avec le sénateur Oliver, j’ai dit que je ne demanderais pas au Comité de la régie interne de reconstituer le comité. Le sénateur Oliver, en tant que président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, a accepté d’en faire partie et, si le comité est d’accord, d’en assurer la coprésidence. Il est important que le Comité du Règlement participe de manière directe aux travaux. Si nous comptons discuter des pratiques ou des procédures qui doivent être modifiées, il est essentiel que le Comité du Règlement en soit informé, car il faudra obtenir son avis sur tout changement qui pourrait être apporté à cet égard.

Je vais demander au Comité de la régie interne de se pencher sur la question à sa prochaine réunion. Je vous ferai part de sa décision. Comme l’a mentionné le sénateur Oliver, nous allons nous rencontrer de nouveau. J’espère que nous arriverons à convaincre les personnes qui étaient là l’an dernier de participer de nouveau aux travaux du comité.

Le président : Sénateur Furey, vous avez qualifié le comité consultatif de « comité ». Toutefois, il ne s’agit pas d’un comité ou d’un sous-comité, mais plutôt d’un groupe de travail ou d’un groupe consultatif.

Le sénateur Furey : Je devrais préciser que nous parlons de « comité consultatif » parce que, comme vous le savez, si nous utilisons le mot « sous-comité », cela laisserait sous-entendre que seuls les membres du comité principal pourraient en faire partie. Toutefois, comme il s’agit d’un comité consultatif ou d’un groupe de travail consultatif, il peut être constitué de n’importe quel membre du Sénat.

Le président : L’expression « groupe de travail consultatif » conviendrait sans doute mieux, car le groupe serait composé de sénateurs qui font partie d’autres comités. Ils y siègeraient non pas parce qu’ils sont membres du comité, mais parce qu’ils sont concernés par le sujet.

Le sénateur Furey : C’est exact. Je vois que vous hésitez à utiliser l’expression « comité consultatif ». Si nous ne pouvons le qualifier de « sous-comité », nous pouvons certainement lui donner le nom de « comité consultatif ». Il peut être constitué de membres du Sénat et non de membres du comité principal.

Le sénateur Fraser : Pouvez-vous nous expliquer de façon plus détaillée ce que fera ce comité? Quel sera son mandat?

Le sénateur Furey : Nous n’avons pas encore défini le mandat du comité. Toutefois, nous avons discuté de la possibilité de lui demander d’examiner les pratiques générales du Sénat, de revoir certaines études réalisées dans le passé sur la procédure, les pratiques, la réforme du Sénat.

Le sénateur Fraser : Est-ce que le comité va être doté d’un mandat ambitieux?

Le sénateur Furey : Sénateur Fraser, l’exécutif du comité devait se réunir pendant l’été. Toutefois, à notre retour, le Parlement a été dissous, ce qui fait que ce projet est tombé à l’eau. Nous avions prévu, quand nous avons examiné les documents qui ont été fournis, de restreindre la portée du mandat, de le limiter à des sujets comme la période des questions, les thèmes abordés dans les

have been discussed in the past in reviews of Senate practices and procedures. Another example is senators sitting as regional caucuses as opposed to party caucuses and things of that nature.

In general, we are looking at a rather broad mandate that we were hoping, over time, to narrow down to some immediate practices and procedures that we thought could be helpful to senators.

Senator Fraser: Mr. Chair, Lord knows that we are all in favour of improvement. I am just a little surprised to hear that the Internal Economy Committee was looking, for example, at the conduct of Question Period.

I am muddled. I am not saying that this committee is not a good idea. However, I am a little surprised that a committee with that broad a mandate came out of the Internal Economy Committee. That is not to say it is not a good idea in its own right.

I am just muddled and it may just be because I am short of sleep, I do not know. Maybe other people have thoughts on that subject.

[Translation]

Senator Nolin: Senator Fraser has raised a very good question. I think we need to try and provide an adequate response.

The process undertaken that involved the Internal Economy Committee could also have been initiated by the Rules, Procedure and Rights of Parliament Committee. As circumstance would have it, some of us were members of the Internal Economy Committee. I was not, but I did speak to Senator Furey about this, and when I asked our chair to consult with his colleague on the Internal Economy Committee, my starting point was that all political parties and all Canadians concerned about the well-being of Parliament have been giving some thought to the Senate for the past 142 years. Very few reforms have come to fruition and many Canadians continue to be dissatisfied with the performance and effectiveness of the Senate.

The suggested mandate of this working committee — and it was only a proposal — was to identify activities, processes, procedures and operations that could be impeding the effectiveness of Senate operations. What could be done differently until reforms are initiated at some future date, if at all? What changes could be introduced to increase the effectiveness of Senate operations?

One impediment was quickly identified, namely that our operations are overly partisan. Partisanship can be observed in a wide range of activities.

Senator Furey mentioned question period. I am sure that you and I both can identify a host of activities in which partisanship and confrontation — and I would not say it is based on ideology — prevail over the quest for exactness and truth. That is unfortunate. I do not feel that these actions help to making our institution more effective.

études antérieures sur les pratiques et les procédures au Sénat, la participation des sénateurs aux caucus régionaux par opposition aux caucus du parti, et autre chose du genre.

Nous voulions, de manière générale, un mandat plutôt vaste que nous espérions restreindre au fil du temps et axer sur certaines procédures et pratiques immédiates, et ce, afin d'aider les sénateurs dans leur étude.

Le sénateur Fraser : Monsieur le président, Dieu sait que nous sommes tous en faveur de l'amélioration. Toutefois, je suis un peu surpris de voir que le Comité de la régie interne s'intéresse, par exemple, au déroulement de la période des questions.

Je suis un peu confuse. Je ne dis pas que la création de ce comité n'est pas une bonne chose. Toutefois, je trouve étonnant que l'idée de créer un comité doté d'un mandat aussi vaste vienne du Comité de la régie interne. Cela ne veut pas dire que je suis contre.

Je suis un peu confuse, c'est tout. Je manque peut-être de sommeil. J'aimerais savoir ce qu'en pensent les autres.

[Français]

Le sénateur Nolin : Le sénateur Fraser soulève une très bonne question. Il faut tenter d'y répondre adéquatement.

La démarche qui a été entreprise auprès du Comité de la régie interne aurait pu émaner du Comité du règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Un concours de circonstances a fait que certains d'entre nous étaient membres du Comité de la régie interne. Je n'étais même pas membre de ce comité, mais j'en ai parlé au sénateur Furey, et lorsque j'ai demandé à notre président de consulter son collègue du Comité de la régie interne, je suis partie de la prémisse suivante : tous les partis politiques et les Canadiens qui veulent le bien de l'institution du Parlement réfléchissent au Sénat depuis 142 ans. Très peu de réformes ont vu le jour et beaucoup de Canadiens sont demeurés sur leur appétit quant à la performance du Sénat et à l'efficacité du Sénat.

L'hypothèse de travail — et ce n'était qu'une hypothèse de ce groupe de travail — était de tenter de voir s'il y avait des activités, des façons de faire, des procédures, des opérations du Sénat qui nuisent à son efficacité. Que pourrait-on faire différemment en attendant des réformes futures — si elles viennent un jour? Que peut-on faire ou modifier pour être plus performants?

Et une des embûches à la performance du Sénat a été rapidement identifiée, c'est la trop grande partisanerie de nos opérations. Et cette partisanerie peut se décliner dans plusieurs activités.

Le sénateur Furey a mentionné la période des questions. Je suis certain que vous pouvez, comme moi, énumérer une série de phénomènes qui sont animés beaucoup plus par la partisanerie, la confrontation — que je n'oserais pas dire idéologique —, plutôt que par la recherche de la rigueur et de la vérité. C'est malheureux. Je ne pense pas que ce soit propice à l'efficacité de notre institution.

So, in this spirit, Senator Furey accepted. Another committee could have been selected, such as the Rules, Procedure and Rights of Parliament Committee, but the Internal Economy, Budgets and Administration Committee was ultimately chosen. Senator Andreychuk suggested at the outset that it might be a good idea to have senators from the rules committee present when the working group met to ensure that it does not step on the toes of colleagues working on other committees. In other words, members must keep both eyes firmly fixed on the goal and refrain from getting bogged down in details, however important, having to do with committee jurisdiction.

Senator Fraser: Who were the members?

Senator Nolin: At the time?

[English]

Mr. Robert, do you remember the members of the working group?

The Chair: All of that will be flushed out once Senator Furey does his preliminary report.

[Translation]

Senator Losier-Cool: I must admit that I am somewhat confused as well. I listened very closely to what Senator Nolin had to say and I agree with him. I am in favour of setting up this committee. Because it would be called a Senate advisory committee, do we need to debate the matter in the Senate or do we obtain a mandate or order of reference from the Senate to strike this committee? Should this be done in conjunction with the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration? In other words, do we need the Senate's permission to strike an advisory committee?

[English]

The Chair: That is an excellent question.

Senator McCoy: I do not suppose they do. I think it is one of the two committees that can initiate its own agenda along with this committee. Internal Economy is the other committee. Am I correct?

Senator Losier-Cool: Are you speaking of the agenda of this committee or the other committee?

Senator McCoy: I am referring to both the Rules Committee and the Internal Economy Committee. I do not think they need a formal order of reference from the Senate.

The Chair: I can now answer the question.

Senator McCoy: Senator Furey, are you looking for additional volunteers?

Senator Furey: We certainly will be Senator McCoy. The intent of this working group would be to ensure that non-aligned senators and senators from both sides are represented.

C'est dans cet esprit que le sénateur Furey a accepté. Cela aurait pu être un autre comité, comme celui du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, mais c'est le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration. Dès le départ, d'ailleurs, le sénateur Andreychuk a mentionné qu'il serait à propos que des sénateurs du Comité du Règlement soient autour de la table de ce groupe de travail pour s'assurer qu'on ne soit pas en train, par inadvertance, d'écraser les orties des collègues qui travaillent dans d'autres comités. Autrement dit, il faut garder les deux yeux sur l'objectif et ne pas s'empêtrer dans des détails, même importants, qui tiennent compte des juridictions des comités.

Le sénateur Fraser : Qui étaient les membres?

Le sénateur Nolin : À l'époque?

[Traduction]

Monsieur Robert, qui faisait partie du groupe du travail?

Le président : Nous aurons la réponse à toutes ces questions quand le sénateur Furey va déposer son rapport préliminaire.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Je dois avouer que moi aussi je suis un peu confuse. J'ai écouté très attentivement les propos du sénateur Nolin et je suis d'accord avec lui. Je suis d'accord avec la création de ce comité. Parce qu'on l'appellerait un comité consultatif du Sénat, est-ce qu'on doit en débattre au Sénat ou obtenir un mandat ou un ordre de renvoi du Sénat pour la constitution d'un tel comité? Est-ce que cela se fait plutôt avec le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration? Autrement dit, est-ce que nous devons avoir une permission du Sénat pour former un tel comité consultatif?

[Traduction]

Le président : Vous avez posé une excellente question.

Le sénateur McCoy : Je ne le crois pas. C'est l'un des deux comités qui s'occupe d'établir le programme avec l'aide de ce comité-ci. L'autre comité est celui de la régie interne, n'est-ce pas?

Le sénateur Losier-Cool : Parlez-vous du programme de ce comité-ci ou de l'autre?

Le sénateur McCoy : Je parle du Comité du Règlement et du Comité de la régie interne. Ils n'ont pas à obtenir un ordre de renvoi officiel du Sénat.

Le président : Je peux maintenant répondre à la question.

Le sénateur McCoy : Sénateur Furey, cherchez-vous d'autres volontaires?

Le sénateur Furey : Nous allons assurément avoir besoin du sénateur McCoy. Le groupe de travail va faire en sorte que les sénateurs indépendants et les sénateurs des deux côtés de la Chambre soient représentés.

To answer Senator Losier-Cool, if this was a work working group within the mandate of the Internal Economy Committee, it would not be necessary to go to the full chamber. That is all it is perceived to be.

To ensure that people do not have any angst about this, it will not be a committee that prepares a report and implements it. If there are changes or anything that the advisory group wants to suggest it would come here and to the full Internal Economy Committee. There would be full debate and discussion before any changes would be made.

The Chair: Senator, do you mean in the two committees and then in the chamber?

Senator Furey: Absolutely.

The Chair: To answer the question about the past members, they were Senators Furey, Stratton, Joyal, Nolin, Murray, Andreychuk and Robichaud.

With that information, honourable senators, I would now like to move to today's business. Everyone has a copy of the revised *Rules of the Senate of Canada* as conceived and presented first by Senator Molgat and then by Senator Hays.

Mr. Charles Robert is before us once again today to explain the basic approach taken in directing the revisions, how they were undertaken and who was involved, et cetera.

After Mr. Robert makes his presentation to explain what this red binder is all about and what is in it, the floor will be open to questions. Before Mr. Robert speaks, I wish to say that there are no rules to dictate that we must start from this base of the Molgat-Hays document.

We are asking today for three or four senators to volunteer to work with the drafters on this over the summer — June, July and August. The main principle is to harmonize the English and French in our existing rules to correct some of the numbering in the *Rules of the Senate of Canada*, but not to make any substantive changes. This will not be a working group to rewrite and create a new set of rules for the Senate of Canada. Instead, the purpose is to try to clarify sections in English that do not compare favourably with the same section in French.

With that background, Mr. Robert, I would ask you to explain what this large red binder is all about.

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office, Senate of Canada: Thank you, Mr. Chair and honourable senators, for another opportunity to appear before you to explain a project that has now had a shelf life of more than 10 years.

As the chair mentioned, this initially began under Speaker Molgat who, as a francophone, was not particularly fond of the French text of the *Rules of the Senate of Canada*. In particular, he did not like that we could not figure out who the "Président suppléant" was. Was that senator "à titre provisoire" or "à titre temporaire"?

Pour répondre à la question du sénateur Losier-Cool, si la mise sur pied du groupe de travail relève du mandat du Comité de la régie interne, il n'est pas nécessaire de s'adresser au Sénat. Il ne s'agit, après tout, que d'un groupe de travail.

Je tiens à dire, pour dissiper toute inquiétude, que ce comité ne sera pas chargé de préparer un rapport et d'y donner suite. Tous les changements proposés par le groupe consultatif seront soumis à l'examen de notre comité et du Comité de la régie interne. Ils feront l'objet d'un débat et d'une discussion en bonne et due forme avant d'être adoptés.

Le président : Voulez-vous dire, sénateur, au sein des deux comités et par la suite au Sénat?

Le sénateur Furey : Oui.

Le président : Pour répondre à la question, l'ancien comité était composé des sénateurs Furey, Stratton, Joyal, Nolin, Murray, Andreychuk et Robichaud.

Cela dit, honorables sénateurs, j'aimerais passer à l'ordre du jour. Vous avez tous une copie de la version révisée du *Règlement du Sénat du Canada*, qui a été conçue et présentée d'abord par le sénateur Molgat, et ensuite par le sénateur Hays.

M. Charles Robert comparait de nouveau devant nous. Il va nous décrire les grandes lignes du processus de révision, la démarche qui a été suivie, nous dire qui a participé aux travaux, ainsi de suite.

Une fois que M. Robert nous aura expliqué le contenu du classeur rouge, nous passerons aux questions. Avant de céder la parole à M. Robert, je tiens à préciser que rien ne nous oblige à utiliser le document Molgat-Hays comme point de départ.

Je me demande si trois ou quatre sénateurs accepteraient de travailler avec les rédacteurs au cours de l'été, soit en juin, juillet et août. L'objectif premier est d'harmoniser les versions anglaise et française existantes et de corriger la notation de certaines dispositions du *Règlement du Sénat du Canada*. Il n'est pas question d'apporter des modifications de fond au texte. Le groupe de travail ne s'attachera pas à créer une nouvelle série de règles pour le Sénat du Canada. Il aura pour tâche de clarifier les dispositions de la version anglaise qui ne concordent pas avec celles de la version française.

Cela dit, monsieur Robert, je vous demanderais de nous dire ce que contient le classeur rouge.

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sénat du Canada : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, de m'accueillir de nouveau afin que je puisse vous parler d'un projet qui a été entamé il y a maintenant plus de 10 ans.

Comme l'a mentionné le président, l'initiative a été lancée par le président de l'époque, le sénateur Molgat, qui, en tant que francophone, n'était pas très fier de la version française du *Règlement du Sénat du Canada*. De manière plus précise, il trouvait que le rôle du « Président suppléant » n'était pas clairement défini. Il se demandait s'il était nommé « à titre provisoire » ou « à titre temporaire ».

In addition, the Speaker found that the *Rules of the Senate of Canada* were not particularly user-friendly. Indeed, there are some rules that are challenging to understand. With that perspective in mind, he asked the table to provide him with some support. Initially, that support was a working group that reviewed the rules over the course of the summer and came up with a document that suggested reasons why senators may be unsatisfied with the rules.

We produced a 25-page document at that time that spelled out the elements of question and doubt about the nature of the rules as written. With that product, the Speaker gave the group a broader mandate. A group was struck that started to look at the rules with a view to making them more user-friendly. The rules were to be organized in a way that seemed more coherent and easier to follow, with a French version that was closer to a proper standard, and with some slight changes where there were clear problems with respect to the Constitution.

In addition, as an element of the confusion, we were directed to eliminate any “pursuant to rule whatever” in another rule. It is a real challenge at times to look into the *Rules of the Senate of Canada* and see in rule 33 for example, “pursuant to rule 67 and 82.” You have to flip through the book to figure out what rules those may be. We were asked to come up with a solution that might address that problem.

The working group was composed of the senior table officers and a law clerk from the law clerk’s branch. We met from time to time with the Speaker as the product evolved. At the same time, none of this work was undertaken without the knowledge of the leadership on both sides. We had at least the concurrence, if not the active support, of the Government and the opposition leadership.

The Chair: On that point, Mr. Robert, were senators from either the government side or the opposition side in attendance and working with the table officers and the drafters?

Mr. Robert: No, this was an in-house operation.

The Chair: No senators have had any hand in the documents in this binder.

Mr. Robert: Correct, with the exception of the Speakers.

[Translation]

The table of contents appears at the beginning. We can see how this arrangement is more user friendly.

[English]

As a guide to understanding the process that we followed, you will see bold numeric references at the end of every paragraph. Those numeric references refer to the old rules as of 2002.

I do not think there has been that much of a change. If you were to go to the current rules, you could see how we have reorganized the structure. If you go, for example, to tab 2, you can see how we have settled on an “Order and Decorum” chapter.

Le Président trouvait également que le *Règlement du Sénat du Canada* n’était pas un document particulièrement convivial. En effet, certaines règles étaient difficiles à comprendre. C’est dans cette optique qu’il a fait appel aux services du Bureau. Un groupe de travail a été formé et chargé de passer en revue les dispositions du Règlement au cours de l’été. Il a produit un document qui expliquait pourquoi le Règlement suscitait l’insatisfaction des sénateurs.

Nous avons publié à l’époque un rapport de 25 pages qui exposait les problèmes que soulevait le contenu du Règlement. Prenant appui sur ce document, le Président a confié au groupe un mandat plus vaste. Une équipe d’examen a été créée et chargée de passer en revue le Règlement dans le but de le rendre plus convivial. Le Règlement devait offrir une présentation plus simple et cohérente, la version française devait être davantage normalisée, et des modifications mineures devaient être apportées pour dissiper toute confusion évidente dans les passages où il était question de la Constitution.

De plus, tout renvoi à un autre article à l’intérieur d’une disposition devait être éliminé, par souci de clarté. En effet, le fait de voir à l’article 33, par exemple, du Règlement les mots « conformément aux articles 67 et 82 » ne faisait que compliquer les choses. Il fallait aller consulter ces dispositions pour savoir ce qu’elles disaient. On nous a demandé de trouver une solution pour venir à bout de ce problème.

Le groupe de travail était composé des greffiers principaux au Bureau et d’un légiste qui provenait du Bureau du légiste. Le groupe rencontrait à l’occasion le Président, au fur et à mesure que le travail progressait. Par ailleurs, les leaders des deux côtés étaient informés de tout ce qui se faisait. Nous avions à tout le moins le consentement, voire le soutien actif, des leaders du gouvernement et de l’opposition.

Le président : Sur ce point, monsieur Robert, y avait-il des sénateurs du parti ministériel ou de l’opposition qui travaillaient de concert avec les greffiers au Bureau et les rédacteurs?

M. Robert : Non, il s’agissait d’un projet interne.

Le président : Aucun sénateur n’avait en main les documents qui figurent dans ce classeur.

M. Robert : Aucun, sauf les Présidents.

[Français]

On présente la table des matières au début; vous pouvez noter comment c’était arrangé, d’une façon que nous trouvons plus conviviale.

[Traduction]

Pour vous aider à comprendre ce que nous avons fait, nous avons ajouté des références numériques, en caractères gras, à la fin de chaque paragraphe. Ces références renvoient à l’ancien Règlement de 2002.

Peu de changements ont été apportés. Nous avons, par exemple, réorganisé le Règlement actuel. Si vous consultez, par exemple, l’onglet 2, vous allez y trouver un chapitre intitulé « Ordre et décorum ». Nous y expliquons le rôle du Président et

We have explained the role of the Speaker and we speak about decorum in the chamber. You can see how we have broken up current rule 18 and brought rule 55(1) into it because it seems to have some coherent relevance to the whole nature of order and decorum.

The Chair: Could I stop you there? Is there anything under the title “Order and Decorum, The Speaker” that is brand new? I am referring to 4(1), 4(2), 5(1) and 5(2). Are these the original rules? Have you added to the original rules?

Mr. Robert: These are the original rules. Where we have made changes, you will see in the square bracket at the end a designation of “new.”

Senator Fraser: I have a point that I would have raised later, but I will do so now since we are talking about this page. I have not had a chance to read the whole binder and I thank you for the loose-leaf format. However, new document rule 6 is apparently a reflection of existing rule 18(4). It says,

All decisions of the Speaker on points of order, questions of privilege or requests for an emergency debate are subject to an appeal to the Senate and the appeal shall be decided immediately without debate.

As I read rule 18(4) of the *Rules of the Senate of Canada*, the decisions of the Speaker that are subject to appeal to the Senate are not limited in that way. I did not know, obviously, when I came across this, whether this was the only example of what seemed to be a significant change that was to be found in this document, or whether there was a good reason for such a change.

Mr. Robert: I can explain the intent and the stage that we went through when we reached this point. The driving intent of the redraft was not to change the meaning of the rule, but to make it more comprehensive, where there was an opportunity to do so that did not change its meaning, and group elements to accomplish a more comprehensive understanding of the intent behind the rule.

We did seven or eight sections with the approval of Speaker Molgat. It may be, in this iteration, there were discussions where the Speaker signed off on things he was willing to do that might marginally be in addition to.

Senator Fraser: Yes, he was marginally expanding his authority.

Mr. Robert: That depends. I remember having a discussion with Speaker Molgat about whether he wanted an emergency debate to be appealable as a Speaker ruling, a decision. He said he definitely wanted it to be. There were table officers who were suggesting perhaps it does not need to be; this is basically a yes-no decision.

Again, my objective in making this presentation is to speak to you about the grand objective of the exercise. If it is the intent of the Rules Committee to take up the chair's suggestion and go through a review, there is no desire on the part of the table officers, if I may be blunt, to pull a fast one.

les règles de décorum qui sont appliquées au Sénat. Nous avons scindé l'actuel article 18 en plus d'inclure un renvoi à l'article 55(1), en raison de sa pertinence à la question générale du maintien de l'ordre et du décorum.

Le président : Puis-je vous interrompre? Y a-t-il des éléments nouveaux sous les rubriques « Ordre et décorum, Le Président »? Je fais allusion aux articles 4(1), 4(2), 5(1) et 5(2). Est-ce que ce sont les dispositions originales? Y avez-vous apporté des ajouts?

M. Robert : Ce sont les dispositions originales. Là où des changements ont été apportés, nous avons ajouté, entre crochets, à la fin, la mention « nouveau ».

Le sénateur Fraser : Je voudrais soulever un point. Je comptais le faire plus tard, mais je vais en parler maintenant. Je n'ai pas eu l'occasion de lire tout le document, mais je vous remercie d'avoir préparé un classeur à feuillets mobiles. Le nouvel article 6 semble reprendre l'article 18(4) déjà existant. Il dit, et je cite :

Toute décision du Président sur un rappel au Règlement, une question de privilège ou une demande de débat d'urgence peut être portée en appel devant le Sénat, qui se prononce alors sur le champ, sans débat.

D'après ce que dit l'article 18(4) du *Règlement du Sénat du Canada*, les décisions du Président peuvent faire l'objet d'un appel au Sénat. La nature des décisions n'est toutefois pas précisée. Je ne sais pas si c'est la seule modification importante que l'on trouve dans le document, ou s'il y a des raisons qui justifient un tel changement.

M. Robert : Je peux vous expliquer l'intention qui sous-tend cette modification et comment nous y sommes arrivés. Notre objectif premier n'était pas de changer le sens de la disposition, mais de la rendre plus claire, lorsqu'il était possible de le faire, et de regrouper les éléments pour en faciliter la compréhension.

Nous avons repris sept ou huit articles avec l'approbation du Président Molgat. Il se pourrait qu'au cours de cet exercice, on ait discuté de choses que le Président voulait autoriser et qui étaient susceptibles de modifier légèrement la teneur des dispositions.

Le sénateur Fraser : Oui, il a accentué légèrement son pouvoir.

M. Robert : Cela dépend. Je me rappelle avoir eu une discussion avec lui pour savoir s'il voulait qu'une demande de débat d'urgence puisse être portée en appel comme n'importe quelle décision du Président. Il a affirmé qu'il y tenait absolument. Il y avait des greffiers qui disaient que ce n'était peut-être pas nécessaire; il s'agit essentiellement d'une décision par oui ou par non.

Encore une fois, le but de mon exposé est de vous parler de l'objectif général de l'exercice. Si le Comité du Règlement a l'intention de suivre la suggestion du président et d'entreprendre une révision, les greffiers du bureau n'ont nullement l'intention de vous duper, cela dit en toute honnêteté.

The Chair: No one is suggesting that, Mr. Robert. The only thing is Senator Fraser has pointed out that under “Order and Decorum,” in the Molgat text rule 6, which indicates is rule 18(4) of the rules should be marked “new” because it is different from the existing rule. I do not mean to speak for Senator Fraser but that is her point.

Mr. Robert: Again, I would have to go back to the rule to see whether or not inserting something that was meant to be appealable and making it explicit was a substantive change in the perspective of when we were doing the work 10 years ago.

The Chair: It has been changed.

Senator Fraser: I am not taking issue now, since this is not a formal document; it is a draft. I am trying to clarify my understanding. When you said there is nothing new here, I thought how come when I looked at this yesterday, I thought it was a new limitation on those matters subject to appeal. That is why I asked the question. I would assume that the working group — and I volunteer — will look at the substance of these issues.

Senator Andreychuk: I would like to give a little perspective from the Rules Committee. When this was proposed in 2001 or 2002, the difficulty was exactly what Senator Fraser is pointing out — that we had our existing rules and then this set came along. The aids were helpful, but only to a point, because interpretations are in the eye of the beholder. They would say it is not new, and we would say but with respect, you moved a comma, so we think it is new. It could be like that. It may not look substantial or significant to one party, but it may to others.

We started to study this draft. The problem was we did not finish the study. We just started to get into it, raised some constitutional issues, some differences of opinion, and then events intervened and we did not return to the study.

We are coming back to this 10 years later. My point is not only did we not study this or understand how this document fit in with the existing rules of the day, we have now moved on. It is true we have not had that many changes, but we have had some.

The composition and the workings of the Senate have changed. In that regard, it seemed to me that whoever is looking at the rules should look at the existing rules and use this draft as one of the guides. Whoever sits on that committee will have to rationalize what “new” means and “subsection,” et cetera. However, use this draft as one of the guides, and any other relevant material that the committee deems appropriate. I would rather this was just an aid, and an effective one in many ways, but not the definitive work of a draft. I would rather the committee look at the draft.

On that point, I think one of the exercises was to bring the two languages together to ensure we are saying the same thing in French and English. I do not think that had been studied very

Le président : Personne ne le prétend, monsieur Robert. Cependant, le sénateur Fraser a souligné que dans la partie « Ordre et Décorum », à l'article 6 du texte du Président Molgat, il est écrit qu'il s'agit de l'article 18(4) du Règlement, mais qu'on devrait inscrire « nouveau », parce qu'il diffère de l'article actuel. Sans vouloir parler au nom du sénateur Fraser, je crois que c'est ce qu'elle voulait dire.

M. Robert : Il faudrait que j'aie vérifier dans le Règlement si le fait d'inscrire quelque chose pour préciser qu'une décision peut être portée en appel et rendre l'article explicite était considéré comme un changement important il y a 10 ans.

Le président : Il y a eu une modification.

Le sénateur Fraser : Je ne le conteste pas maintenant, puisque ce n'est pas un document officiel; c'est une ébauche. J'essaie simplement de mieux comprendre. Quand vous avez dit qu'il n'y avait rien de nouveau, je me suis demandé comment il se faisait qu'hier, quand j'ai regardé cet article, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une nouvelle restriction sur les questions susceptibles d'appel. C'est pourquoi j'ai posé la question. J'imagine que le groupe de travail — et je me porte volontaire pour en faire partie — va se pencher sur la teneur de ces questions.

Le sénateur Andreychuk : J'aimerais vous donner un peu le point de vue du Comité du Règlement. Quand cette révision a été proposée, en 2001 ou 2002, nous avons été confrontés au même problème qu'aujourd'hui : nous avons déjà un règlement, et on nous en présentait un nouveau. Les assistants ont été utiles, mais seulement jusqu'à un certain point, car les interprétations sont subjectives. Ils disaient que l'article n'était pas nouveau, et nous disions qu'ils avaient déplacé une virgule, alors qu'il était nouveau. C'était comme ça. Un changement peut ne pas sembler important pour un parti, mais il peut l'être pour d'autres.

Nous avons commencé l'étude de cette ébauche. Le problème, c'est que nous ne l'avons pas terminée. Nous l'avons tout juste abordée, nous avons soulevé des questions constitutionnelles, des différences d'opinion, puis les événements se sont bousculés et nous n'avons pas pu la reprendre.

Nous y revenons 10 ans plus tard. Non seulement nous n'avons pas fait l'étude de ce document ni n'avons compris comment il cadre avec notre règlement actuel, mais nous n'en sommes plus là. Il est vrai que les changements n'ont pas été si nombreux, mais nous en avons eu quelques-uns.

La composition et les travaux du Sénat ont changé. En ce sens, il me semble qu'il faudrait que nous nous penchions sur le règlement actuel et que nous utilisions cette ébauche comme guide. Quiconque siège à ce comité va devoir comprendre ce que signifient « nouveau » et « paragraphe », entre autres. Toutefois, il faut utiliser cette ébauche comme document de base pour nous guider, au même titre que tout autre document pertinent que le comité juge approprié. Je préférerais qu'il s'agisse simplement d'un outil, efficace à bien des égards, et non de l'ébauche finale. J'aimerais que le comité examine cette ébauche.

À ce propos, je crois que l'un des objectifs était de faire correspondre les deux langues afin que l'on dise la même chose en français et en anglais. Je crois que cette étude n'avait pas été

well, so I thought that was a very good point that Senator Molgat made. We often work from one draft and translate and we need an opportunity to look at both drafts and see what they say.

We have done that in Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs in harmonizing the two. That is a very valuable exercise, but I also think we should look at the rules totally — what are the rules that we need? I think the starting point must be our existing rules.

I do not think we should get into the content of this document at the moment, because it was never approved and never studied. I would suggest it is like the Conflict of Interest Code for Senators. We had a lot of enabling documents, and we had the House of Commons. Someone said let us work off of the House of Commons. We said no because that deflects us in ways we do not want to go.

We said that we would start with our own code and use everything else as assistance. We often went back and asked what they said. That is what I hope this document will be. If it is to change, let us see what they thought 10 years ago but not be bound by it.

Senator Fraser: I agree with just about everything Senator Andreychuk said but because I started out sounding negative, I will say that although I have not examined the French version, the English version, in terms of the English language, is so much better. I checked out the rules on time allocation, which are among our most opaque sections, and they are actually intelligible.

The Chair: That is a new section.

Senator Fraser: Virtually every paragraph of this draft is clearly written. In that sense, it is an admirable model. I want to tell the table officers, who did labour, that some of us appreciate that effort.

The Chair: I agree.

Senator Duffy: Mr. Chairman, I agree with Senator Fraser that the language is much clearer and, for novices, it is most helpful. If we are on this track and Senator Furey's advisory group is on another track, will we then be dealing with rules related to procedures that would no longer be applicable in the Senate after this working group is finished? Are we into a redundant exercise?

The Chair: No, I do not think so. Senator Furey's group will look at other things such as decorum in Question Period and so on, but not with a view to changing the rules. They will bring it to the committees and if the committees want to make a recommendation to the chamber, they will do so, but that is in the long term.

effectuée en profondeur, alors j'ai pensé que c'était une très bonne suggestion de la part du sénateur Molgat. Nous travaillons souvent à partir d'une ébauche et nous traduisons ensuite; nous devons pouvoir examiner les deux ébauches pour en vérifier leur teneur.

Au Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, nous avons harmonisé les deux langues. Il s'agit d'un exercice très utile, mais je pense que nous devrions aussi examiner le Règlement au complet — de quelles règles avons-nous besoin? À mon avis, le point de départ doit être celles que nous avons actuellement.

Je ne crois pas que nous devrions nous pencher sur le contenu de ce document en ce moment, parce qu'il n'a jamais été approuvé ni étudié. Selon moi, c'est comme le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Nous avons beaucoup de documents pour nous guider et nous avons aussi le Règlement de la Chambre des communes. Quelqu'un a proposé de nous en inspirer, mais nous avons refusé parce qu'il n'allait pas dans le sens que nous voulions.

Nous avons dit que nous commencerions avec notre propre code et que nous utiliserions les autres documents pour nous aider. Nous sommes souvent allés les consulter. J'espère que c'est ce à quoi servira ce document. S'il faut le changer, voyons ce que l'on pensait il y a 10 ans, mais sans obligation.

Le sénateur Fraser : Je suis d'accord avec le sénateur Andreychuk sur presque tout, mais puisque j'ai semblé avoir une opinion négative tout à l'heure, je dois dire que même si je n'ai pas examiné le texte en français, la version anglaise, sur le plan linguistique, s'est beaucoup améliorée. J'ai examiné les articles portant sur l'attribution de temps, qui sont les articles les plus hermétiques, et ils sont vraiment intelligibles.

Le président : Ce sont de nouveaux articles.

Le sénateur Fraser : Pratiquement tous les paragraphes de cette ébauche sont rédigés clairement. En ce sens, c'est un modèle admirable. J'aimerais dire aux greffiers du bureau, qui n'ont pas ménagé leurs efforts, que nous leur en sommes reconnaissants.

Le président : Je suis d'accord.

Le sénateur Duffy : Monsieur le président, je suis d'accord avec le sénateur Fraser pour dire que la formulation est beaucoup plus claire et que pour les novices, c'est très utile. Si nous allons dans une direction et que le groupe consultatif du sénateur Furey va dans une autre, serons-nous alors aux prises avec un Règlement portant sur des procédures qui ne seront plus applicables au Sénat après la fin des travaux de ce groupe? S'agit-il d'une démarche redondante?

Le président : Non, je ne le crois pas. Le groupe du sénateur Furey va examiner d'autres éléments, comme le décorum lors de la période des questions, mais pas dans le but de changer le Règlement. Il va soumettre son rapport aux comités, et si les comités souhaitent formuler une recommandation au Sénat, ils pourront le faire, mais cela se fera à long terme.

Mr. Robert is here today because there has been a great deal of confusion between the English and French versions, making them difficult to understand. We are trying to bring some consistency to the *Rules of the Senate of Canada*.

Senator Duffy: I am all for consistency between the two versions. As I say, with the new group of rules on the horizon, I wonder how many of the existing rules I will need to learn.

Senator Joyal: As I understand the presentation, there were two objectives: The first is to put the two languages at par in terms of quality and understanding. I do not think you will find any quarrel around the table on this objective. The second is the rationale behind the regrouping of sections of the rules, which will warrant some discussion.

The issue of language is technical in nature such that people with the appropriate language skills could be tasked with the job of creating consistency in the two versions. The second objective requires a judgment of experience and understanding with more input from senators. I am prepared to delegate any person who can be identified as a master of both official languages to resolve the first objective. As to the second objective, I would like to review it, have an explanation and have a free discussion to ensure that we understand the objective of regrouping and whether the purpose is well served with changes. We would be called upon individually to make the determinations.

Senator Andreychuk: As we found out in the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, first you must ensure that you find the proper drafts people who have the time to do the task. As we found out, there is still some call on senators to make judgment calls because not every drafter will do it in the same way. Whether a smaller subcommittee or other means do that, members must be called upon to make judgment calls.

Senator McCoy: Senator Joyal, the context of your discussion is in moving forward with a review of the rules. Are you suggesting that we proceed with the concordance between the languages?

Senator Joyal: I believe this is a common objective for all members. Certainly we could agree on how to proceed with this first objective. There is no doubt, as Senator Andreychuk has mentioned that we all want to see the final product. It would be helpful for any one of us who has an interest in that to be involved.

On the second objective, the process will be different in how we structure our work to achieve the desired results.

The Chair: Do you have suggestions on how it could differ?

Senator Joyal: As I said, I am thinking aloud and do not have a formal proposal to offer, Mr. Chair. The witness stated the second objective: Rationalization for better use of the rules is an objective that we have to understand and determine whether we

M. Robert est ici aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup de confusion entre les versions anglaise et française, ce qui les rend difficiles à comprendre. Nous essayons d'apporter un peu de cohérence au *Règlement du Sénat du Canada*.

Le sénateur Duffy : Je suis tout à fait en faveur de la cohérence entre les deux versions. Avec le nouveau règlement à l'horizon, je me demande combien des nouvelles règles je vais devoir apprendre.

Le sénateur Joyal : D'après ce que je comprends, il y avait deux objectifs : le premier est d'harmoniser les deux langues sur le plan de la qualité et de la compréhension. Je doute qu'il y ait des querelles à propos de cet objectif. Le deuxième porte sur les raisons du regroupement des articles du Règlement, qui va mériter une discussion.

La question de la langue est de nature technique; par conséquent, nous pourrions charger des personnes ayant les compétences langagières appropriées d'harmoniser les deux versions. Le deuxième objectif requiert un jugement d'expérience et davantage de compréhension de la part des sénateurs. Je suis prêt à charger toute personne qui maîtrise les deux langues officielles de mener à bien le premier objectif. Quant au deuxième, je souhaite que nous l'examinions, que nous obtenions des explications et que nous ayons une discussion ouverte pour nous assurer de comprendre l'objectif du regroupement et de savoir si les changements sont justifiés. Chacun d'entre nous devrait alors se prononcer.

Le sénateur Andreychuk : Comme nous l'avons souligné au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, d'abord, nous devons nous assurer de trouver de bons rédacteurs, qui auront le temps de faire le travail. Nous savons que l'on demande encore aux sénateurs de prendre des décisions, parce que tous les rédacteurs ne voient pas toujours les choses de la même façon. Peu importe que ce soit un petit sous-comité ou un comité qui le fasse, les membres doivent prendre des décisions.

Le sénateur McCoy : Sénateur Joyal, vous parlez de procéder à un examen du Règlement. Proposez-vous que nous nous penchions sur la concordance entre les deux langues?

Le sénateur Joyal : Je crois que c'est un objectif commun pour tous les membres. Nous pourrions certainement nous entendre sur la façon de procéder pour ce premier objectif. Il ne fait aucun doute, comme le sénateur Andreychuk l'a mentionné, que nous voulons tous voir le produit final. Il serait utile que tous ceux qui s'y intéressent participent.

Quant au deuxième objectif, nous allons organiser notre travail différemment pour atteindre les résultats souhaités.

Le président : Pouvez-vous nous expliquer comment le processus pourrait être différent?

Le sénateur Joyal : Comme je l'ai dit, je suis en train de penser tout haut et je n'ai pas de proposition officielle à vous soumettre, monsieur le président. Le témoin a parlé du deuxième objectif, soit la rationalisation pour une meilleure utilisation du

want the changes because as they stand, the rules are not user-friendly. If we decide that this process should be undertaken, then we need to determine how that will be done.

There is no doubt that in the restructuring or regrouping of the rules to make the context more rational, coherent and usable, we would need a chapter-by-chapter review as we did with the Conflict of Interest Code for Senators. I remember being involved in that process. The second objective would be more laborious to complete.

Senator Fraser: On a supplementary point, Senator Joyal has outlined two of the three objectives of the exercise under consideration.

Senator Joyal mentioned the improvement of the French language version of the rules and the eventual rearrangement of the rules. Please, can we add to our essential must-do list, attention to the English language version of the rules, which is appalling?

The English version is opaque; it is impenetrable. While we are rewriting the French version, since we have before us well-written models of simplified English, I plead that we do the same thing for the English version of the *Rules of the Senate of Canada*. If we do not do it now, it will never be done, if you see what I mean. That would be a very great help to many senators.

I am not saying lawyers in particular are used to impenetrable prose, and I am not saying that a non-lawyer cannot work his or her way through, but it is much more difficult than it needs to be and there are occasions, particularly when something comes up in the chamber, when it would really be helpful if the rules were clearer instead of opaque.

[Translation]

Senator Nolin: Mr. Robert, what resources are available to you to help you work on both the French and English versions of the rules?

Mr. Robert: We called on the services of a French legal adviser.

Senator Nolin: That is important, because we do not have access to such a person.

Mr. Robert: At the time, she was the best there was in government. She continued to work after she retired, and decided to work with us to ensure that the quality of the French was appropriate for a document like the rules.

Senator Nolin: And is this person still available?

Mr. Robert: I do not know. We are talking about a document that we worked on a decade ago. I really have no idea.

Senator Nolin: Now that questions have arisen about the English version, I assume that some resources are more readily available?

Règlement. Nous devons bien saisir cet objectif et déterminer si nous souhaitons des changements parce qu'actuellement, le Règlement n'est pas facile à comprendre. Si nous décidons d'entreprendre le processus, nous devons déterminer comment nous allons procéder.

Il est évident que si nous réorganisons ou regroupons les articles pour rendre le contexte plus rationnel, cohérent et accessible, il nous faudra effectuer un examen du Règlement chapitre par chapitre, comme nous l'avons fait pour le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Je me rappelle que j'avais participé au processus. Le deuxième objectif sera plus difficile à atteindre.

Le sénateur Fraser : J'aimerais faire une autre observation. Le sénateur Joyal a souligné deux des trois objectifs de l'exercice à l'étude.

Il a parlé de l'amélioration de la version française du Règlement et de la réorganisation possible des articles. Pourrions-nous inscrire à notre liste de choses essentielles à faire qu'il faudrait examiner la version anglaise du Règlement, qui est épouvantable?

La version anglaise est opaque, incompréhensible. Si nous révisons la version française, je demande que nous fassions la même chose pour la version anglaise du *Règlement du Sénat du Canada*, puisque nous avons devant nous de bons modèles d'anglais simplifié. C'est maintenant ou jamais, si vous voyez ce que je veux dire. Ce serait d'une très grande utilité pour bien des sénateurs.

Je ne dis pas que les avocats sont habitués à un langage obscur, ni qu'un non-juriste ne peut s'y retrouver, mais que c'est vraiment difficile à comprendre et parfois, surtout lorsque quelque chose d'inattendu se produit au Sénat, il serait très utile que le Règlement soit plus clair.

[Français]

Le sénateur Nolin : Monsieur Robert, quelles sont les ressources dont vous disposez pour travailler sur la version du Règlement, qu'elle soit française ou anglaise?

M. Robert : On a fait appel à une juriconsulte française.

Le sénateur Nolin : C'est important, on n'a pas cette ressource.

M. Robert : À l'époque, c'était la meilleure au gouvernement. Elle a travaillé au début de sa retraite puis elle a décidé de travailler avec nous pour s'assurer que le français dans le document était vraiment à un niveau adéquat pour un document comme le Règlement.

Le sénateur Nolin : Cette personne est-elle toujours disponible?

M. Robert : Je ne sais pas. On parle d'un document sur lequel on a travaillé il y a dix ans. Je ne suis pas certain.

Le sénateur Nolin : Maintenant, vu que la version anglaise est remise en question, je présume qu'il existe des ressources plus facilement disponibles?

Mr. Robert: Yes, but French resources should be available as well. I have no doubt that we will be able to find the resources we need to ensure a quality product in both English and French.

[English]

To highlight a point about how opaque the rules can be, I could point out, if I dare, that we have never applied rule 66(3) properly.

The Chair: Could you read it and tell us what it is?

Mr. Robert: Which version? The old version.

When, under the provisions of any rule or order of the Senate, the Speaker is required to interrupt the proceedings for the purpose of putting forthwith the question on any business then before the Senate or when a standing vote has been deferred pursuant to rule 67, the Speaker shall interrupt the said proceedings not later than fifteen minutes prior to the time provided for the taking of the vote and order the bells to call in the Senators to be sounded for not more than fifteen minutes immediately thereafter. These provisions shall apply, in particular, to the disposition of non-debatable motions and any motion for which a period of time has been allocated to the disposition of the debate.

We have never applied this rule to the disposition of non-debatable motions. A motion to appeal a Speaker's ruling is a non-debatable motion. According to this rule it should have a 15-minute bell, period. We have never followed that practice. I do not think the Senate wants to have that practice, but that is the wording in the rule.

The Chair: Mr. Robert only got to page 1 and I opened up the floor and I think we have had an excellent discussion because we have been able to analyze what this committee would like to do and it has been divided into three parts, thanks to Senator Joyal, Senator Andreychuk and Senator Fraser.

I would like to give Mr. Robert an opportunity to take us a little bit farther through this preliminary draft, just so we can see some of the other things that they have done.

I think that before 1:30 p.m., when we have to break, that one of the things we could do is ask the table create and present to the steering committee for approval, a presentation document on how we will proceed, given the discussion that we have had today.

Mr. Robert, would you like to illustrate a few more examples?

Mr. Robert: You can see how we have divided the rules into a logical sequence so they can be easily rearranged one way or another as you wish. At the very end, in the unnumbered portions of the binder, there is a glossary which in fact has removed rule 4 from the rules because the rules look to have been written as if they were a law text, and there is a definitions part of the rules that is actually in the rules. It seems rather incoherent to ask that the Speaker would be in some sort of obligation to enforce

M. Robert : Oui, mais en français aussi. Je ne doute pas que l'on puisse trouver les ressources nécessaires pour assurer la qualité du produit en anglais et en français, à la fin.

[Traduction]

Pour vous montrer jusqu'à quel point le Règlement est incompréhensible, je me permets de vous rappeler que nous n'avons jamais appliqué l'article 66(3) comme il se doit.

Le président : Pourriez-vous nous le lire et nous dire de quoi il s'agit?

M. Robert : Dans quelle version? Voici l'ancienne :

Lorsqu'en vertu des dispositions d'un article du Règlement ou d'un ordre du Sénat, le Président doit interrompre les travaux pour mettre aux voix sur-le-champ toute question dont est alors saisi le Sénat, ou lorsqu'un vote par appel nominal a été reporté conformément à l'article 67 du Règlement, le Président interrompt les délibérations au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue du vote, et ordonne immédiatement que le timbre d'appel des sénateurs sonne durant au plus 15 minutes. Ces dispositions s'appliquent particulièrement aux motions non sujettes à débat et à toute motion pour laquelle il y a eu attribution de temps.

Nous n'avons jamais appliqué cette règle à l'examen des motions non sujettes à débat. Une motion visant à contester une décision du Président ne peut pas faire l'objet d'un débat. Selon cet article, le timbre d'appel devrait sonner durant 15 minutes, point. Nous n'avons jamais utilisé cette pratique. Je ne crois pas que le Sénat veuille l'adopter, mais c'est le libellé de l'article.

Le président : M. Robert n'en est qu'à la page un. Je vous ai donné la parole et je crois que nous avons eu une excellente discussion parce que nous avons pu analyser ce que notre comité aimerait faire, et nous l'avons divisé en trois parties, grâce aux sénateurs Joyal, Andreychuk et Fraser.

J'aimerais donner la possibilité à M. Robert de nous donner un peu plus d'explications sur cette première version, afin que nous puissions voir d'autres exemples du travail accompli.

Je pense que d'ici 13 h 30, heure à laquelle nous devons nous quitter, nous pourrions demander au greffier de préparer un document sur la façon dont nous allons procéder, compte tenu des discussions que nous avons eues aujourd'hui, et de le soumettre au comité de direction pour approbation.

Monsieur Robert, pourriez-vous nous donner d'autres exemples?

M. Robert : Vous pouvez voir comment nous avons divisé les articles selon une suite logique afin qu'ils puissent facilement être réorganisés d'une façon ou d'une autre. À la toute fin, dans les parties non numérotées du relieur, il y a un glossaire qui remplace en fait l'article 4 du Règlement parce que les articles semblent avoir été écrits comme dans un texte de loi, et la partie des définitions se trouve en fait dans le Règlement. Il semble plutôt incohérent de demander que le Président soit pour ainsi dire tenu

definitions. The decision, with the concurrence of Speaker Molgat at the time, was to remove it from the body of the rules and put it as a separate glossary. In addition, in the second tab, there was a memorandum prepared for the Speaker of the day to explain where there are changes we had identified as new so you can understand what was done and the rationale for it. Then, in the final tab, there is a running commentary of the sense we had of the rules at the time we were asked to draft them.

In the body of the rules themselves, such as at tab 7, rule 62, “Debate on Time Allocation,” there are cross-references embodied at the end of the rule to give you understanding of what references might be in play. These cross-references send the reader to the appropriate rules and make the rules more user-friendly.

In the review that I have made since this was written, I would agree, as Senator Andreychuk would point out, that I would change things a certain way and perhaps some cross-references have been omitted inadvertently.

I urge that the objective of using this kind of device to render the rules more useful, user-friendly and comprehensible is in keeping with the idea of trying to write better versions in both official languages.

Where there are references implicit to laws, they have been incorporated into it. For example, if you go to tab 9, “Voting,” we brought up to rule 70 what is presently buried in rule 65. It is a fundamental constitutional principle that all decisions in the Senate should be made by a majority. The drafters, when going through this process said that seems to be something fairly important, let us highlight it by putting it as the first element in the voting section. Then there is a cross-reference. Where does this rule come from? In fact, it comes from the Constitution.

In the earlier part of the rules, we inserted as brand new the admonition that it is not the right of the Senate to change the Constitution. Where parts — it was our view at any rate — from the Constitution have been incorporated into the rules, they cannot be waived; they cannot be omitted. The Senate has no legal right to change quorum from 15 to 10, or to augment it to 20 to 25 without changing the Constitution.

These are the kind of reminders that we were encouraged to put in when the project was underway. Again, the objective always was to make the rules more user-friendly and comprehensible so that the Senate could never be caught off guard by doing something it might not have the right to do. That was one reason why we were urged to cut out two rules that deal with two-thirds voting.

Again, this is to explain the thrust of the exercise, as was conceived and put in place in a text now that dates seven years but began in fact more than 10 years ago.

de faire appliquer les définitions. À l'époque, nous avons décidé, avec l'accord du Président Molgat, de retirer la partie des définitions du corps du Règlement et d'en faire un glossaire distinct. De plus, au deuxième onglet non numéroté, on trouve une note de service préparée par le Président de l'époque pour expliquer les changements que nous considérons comme nouveaux, afin que vous puissiez comprendre ce qui a été fait et les raisons pour lesquelles ces changements ont été apportés. Enfin, au dernier onglet, on trouve un commentaire sur la perception que nous avons du Règlement lorsqu'on nous a demandé d'en préparer l'ébauche.

Dans le corps du Règlement, comme dans la partie 7, à l'article 62, intitulé « Débat sur une motion d'attribution de temps », il y a des renvois à la fin de l'article pour indiquer de quelles références il s'agit. Ces renvois dirigent le lecteur vers les articles appropriés et rendent le Règlement plus facile à utiliser.

Avec le recul, je dirais, comme le sénateur Andreychuk l'a souligné, qu'il faudrait apporter quelques changements et peut-être ajouter quelques renvois qui ont été omis par inadvertance.

Je souligne que l'objectif de procéder de cette façon pour rendre le Règlement plus pratique, facile d'utilisation et compréhensible est en accord avec l'objectif d'améliorer les versions dans les deux langues officielles.

Quand on fait référence de façon implicite à des lois, on l'indique à la fin de l'article. Par exemple, dans la partie intitulée « Votes », à l'onglet 9, nous indiquons à l'article 70 que l'on fait référence à l'article 65. C'est un principe constitutionnel fondamental que toutes les décisions prises au Sénat doivent être adoptées par la majorité. Les rédacteurs, au cours du processus, ont pensé que c'était un élément assez important et qu'ils allaient le souligner en le plaçant en premier dans la section des votes. Puis, il y a un renvoi qui nous indique que cet article vient de la Constitution.

Au début du Règlement, nous avons inséré un tout nouvel avertissement pour rappeler que le Sénat n'a pas le droit de modifier la Constitution. À notre avis, les parties de la Constitution qui ont été incorporées au Règlement ne peuvent être ni retirées ni omises. Le Sénat n'a pas le droit de faire passer le quorum de 15 à 10 ou de 20 à 25 personnes sans que la Constitution ne soit modifiée.

C'est le genre de rappel qu'on nous a demandé d'insérer au cours du projet. Encore une fois, sachez que notre objectif était toujours de rendre le Règlement plus facile à utiliser et plus compréhensible afin que le Sénat ne se trouve jamais dans l'embarras pour avoir fait quelque chose qu'il n'avait pas le droit de faire. C'est l'une des raisons pour lesquelles on nous a demandé instamment de supprimer deux articles portant sur le vote à la majorité des deux tiers.

Je vous dis cela pour vous expliquer l'objectif de l'exercice, comme il a été conçu et mis en place dans un document qui remonte maintenant à sept ans, mais dont la rédaction a été amorcée il y a plus de 10 ans.

The Chair: Under tab number 9, “Voting,” the subheading reads “General Principles,” you took the rule about the Speaker having a right to vote and you put it right up front. I also thought there was a rule that if the Speaker is going to vote the Speaker shall vote first. If that is the case, why would that not also be right there?

Mr. Robert: Good point. It may very well be that it is a convention that is not actually in the rules. I would have to double check. If it is in the rules and we omitted it, then it is evidence that we did not do our job as thoroughly as we would like.

Senator Andreychuk: I do not think we will ever get what we call the “model,” the absolute interpretation-free rules that will be self-evident for every senator. As you know, every time an issue comes up in the Senate, it is referred to the Rules Committee to comment on and to either support the existing rule or amend it.

In that process, I have constantly seen senators, myself included, put in “what if” scenarios. We then add another proviso and another section to it, and then, to be absolutely clear, we add another sentence. That is why our rules are so convoluted. They were intended to be definitive, more explanative and have more “what if” scenarios built in. We should not go down the road of saying we can have the definitive.

I think the *Rules of the Senate of Canada* will always be subject to interpretation, and clever senators will find clever ways to raise points on the floor of the Senate and cause difficulty to other senators and to Speakers. That is the nature of the forum in which we find ourselves.

I find it to be a bit disconcerting that if we spend a lot of time trying to rewrite and simplify the rules, we will just have constant conversations, as we have had here today. Yes, well, that is fine; it is simple, but what if? We will then have three or four more meetings on that and we will wake up 10 years later down the line.

Perhaps there is some way to structure this to deal with the language issue and bring the two official languages in line and deal with some of the clear inconsistencies we will see where that leads us.

The Chair: I think there is some merit in Senator Fraser’s suggestion. If the English is so archaic that no one can read and understand it, then it should be fixed up. Why have rules if you cannot understand them?

Senator Andreychuk: I do not want to start revisiting every section of every rule. My admonition is that if it is self-evident that the rule is not being implemented or it makes no sense to a majority of people, let us rewrite that rule. Let us not go through an exhaustive review of every section. I think that will reopen it, unless we have a clearly set out purpose at the start as to why we are attacking all of the rules.

Le président : À l’onglet 9, dans la partie intitulée « Votes », sous le sous-titre « Principes généraux », vous avez placé l’article qui porte sur le droit de vote du Président devant les autres. Je croyais qu’il y avait aussi un article selon lequel si le Président doit voter, il doit le faire en premier. Si tel est le cas, pourquoi ne serait-il pas placé aussi à cet endroit?

M. Robert : Vous soulevez un bon point. Il se peut très bien qu’il s’agisse d’une convention qui ne se trouve pas dans le Règlement. Je vais devoir vérifier. Si l’article est dans le Règlement et que nous l’avons omis, alors cela prouve que nous n’avons pas fait notre travail de façon assez minutieuse.

Le sénateur Andreychuk : Je doute que nous puissions un jour en arriver au « modèle parfait », c’est-à-dire le règlement absolu qui ne ferait pas l’objet d’interprétations et qui serait tout à fait clair pour tous les sénateurs. Comme vous le savez, chaque fois qu’une question est soulevée au Sénat, elle est renvoyée au Comité du Règlement pour qu’il formule des observations, qu’il appuie le règlement actuel ou qu’il le modifie.

Dans ce processus, il y a toujours des sénateurs, dont moi-même, qui élaborent des scénarios hypothétiques. Nous ajoutons alors une autre disposition et un autre article au Règlement, puis, pour être tout à fait clairs, nous ajoutons une autre phrase. C’est pourquoi notre Règlement est si alambiqué. Il était censé être définitif, plus explicatif et prévoir plus de situations possibles. Nous ne devrions pas aller jusqu’à espérer qu’il soit définitif.

Je pense que le *Règlement du Sénat du Canada* fera toujours l’objet d’interprétations et que des sénateurs astucieux vont trouver des moyens habiles de soulever des points au Sénat et de poser des problèmes aux autres sénateurs et aux Présidents. C’est la nature de la tribune où nous nous trouvons.

Je trouve un peu déconcertant de penser que même si nous passons une éternité à essayer de réécrire et de simplifier le Règlement, nous allons tout de même en débattre constamment, comme nous l’avons fait aujourd’hui. Oui, c’est bien; c’est simple, mais si ça ne l’était pas? Nous allons devoir tenir trois ou quatre réunions de plus sur cette question et nous allons nous réveiller dans 10 ans.

Il y a peut-être une façon d’organiser notre travail pour nous pencher sur la question linguistique, harmoniser les versions dans les deux langues officielles et nous occuper des incohérences évidentes pour voir où cela nous mènera.

Le président : Je pense que la suggestion du sénateur Fraser a du bon. Si la version anglaise est si archaïque que personne ne peut la comprendre, elle doit être améliorée. Il ne sert à rien d’avoir un règlement si l’on ne peut le comprendre.

Le sénateur Andreychuk : Je ne veux pas que nous commençons à examiner tous les articles. Je propose que lorsqu’il est évident que l’article n’est pas appliqué ou que pratiquement personne ne le comprend, nous le réécrivions. Nous n’allons pas entreprendre un examen complet de tous les articles. Cela va rouvrir le débat, à moins que nous ayons un objectif clairement établi au départ pour justifier de nous attaquer à tous les articles.

The Chair: The main reason we are here now is to try to get the French and English versions into some kind of conformity.

Senator Andreychuk: There is no dispute on that objective.

The Chair: That is the principal reason.

Senator McCoy: It is a fundamental responsibility of every senator to take part in the proceedings of this institution. If they do not know how to do that and if they are unsure of the way in which that is done and if the rules do not make it clear that we are supposed to be concentrating on issues rather than taking up our time with irrelevancies in the rest of the things, then we are frustrated in our objective as being the best we can as senators.

The current rules are impenetrable. I am a courtroom lawyer; I am used to dealing with rules. It has taken me a great deal of time to start to make sense out of those rules. When Senator Duffy says — as did I when I first came across these rules two or three years ago — that they are of immense help to a novice, I will second that motion 100 per cent. In fact, what I have done in order to learn the current rules is often refer to the Molgat rules just to get a sense of what the current rules really mean. To me, that is a total barrier to participation in the chamber and in committees.

We should be looking at a way of removing that barrier, especially since there are a great many more of us novices in this chamber and more to come. We are losing institutional memory. If I really did not understand something, I would phone up Lowell Murray, and he did not have to refer to the books; he could tell me the sense of what was supposed to happen and that was very good. However, Senator Murray will not be here very much longer, so we need to put together something that will act as a guide for this institution's behaviour over the next decade.

That will be a considerable task because it is a detailed task. I agree with the suggestion that is on the table that we can delegate the French-English concordance to a master and a mistress, perhaps, of the English and French languages.

I think we should make an effort at structuring the current rules in the English language in an order that is comprehensible. If debates arise in the course of that review that might be of a more substantive nature, I would imagine that those would be brought back for discussion to the full committee and some way forward would be found at that time in order to maintain some momentum on what should be a task in giving current senators the tools they need to do their job well.

Senator Fraser: Further to Senator McCoy's remarks and to the remarks of Senator Joyal earlier about where we go now and, indeed, whether: This is the Rules Committee. We are the first custodians of the *Rules of the Senate of Canada*. It is, as Senator McCoy has suggested, our job to ensure that those rules serve the Senate. I think there is a significant difficulty with the way they are written and organized.

Le président : La principale raison pour laquelle nous sommes ici, c'est de tenter d'apporter une certaine cohérence entre les versions française et anglaise du Règlement.

Le sénateur Andreychuk : Tout le monde est d'accord là-dessus.

Le président : C'est la raison principale.

Le sénateur McCoy : Tous les sénateurs ont la responsabilité fondamentale de prendre part aux travaux de cette institution. S'ils ne sont pas certains de la façon de procéder et si le Règlement ne dit pas clairement que nous sommes censés nous concentrer sur les questions importantes plutôt que de perdre notre temps à discuter de questions non pertinentes, alors c'est frustrant parce que nous n'atteignons pas notre objectif d'être les meilleurs sénateurs possible.

Le règlement actuel est incompréhensible. Je suis avocate; j'ai l'habitude des règlements. Il m'a fallu beaucoup de temps pour comprendre ce règlement. Quand le sénateur Duffy dit — comme je l'ai dit quand je l'ai lu la première fois, il y a deux ou trois ans — que le règlement révisé pourrait aider énormément les novices, je suis tout à fait d'accord. En fait, j'ai souvent consulté l'ébauche de Molgat pour avoir une idée de ce que le règlement actuel voulait dire. Selon moi, c'est un obstacle total à la participation au Sénat et aux comités.

Nous devrions trouver un moyen de supprimer cet obstacle, étant donné qu'il y a beaucoup de novices dans cette Chambre et que d'autres vont également s'y ajouter. Nous perdons notre mémoire institutionnelle. Quand je ne comprends vraiment pas bien une chose, je téléphone à Lowell Murray, et il n'a pas besoin de consulter les livres; il m'explique ce qui est censé arriver, et c'est excellent. Toutefois, comme le sénateur Murray ne sera pas ici encore bien longtemps, nous devons élaborer un document qui servira de guide dans les prochaines années.

Ce sera une tâche considérable, car elle est complexe. Je suis d'accord pour que nous confiions à des spécialistes des langues anglaise et française la tâche de faire concorder les deux versions.

Je pense que nous devrions mieux structurer la version anglaise du règlement actuel pour la rendre compréhensible. Si, au cours de cet examen, des débats de fond se présentaient, j'imagine que nous en discuterions avec l'ensemble des membres du comité et que nous trouverions une façon d'aller de l'avant pour continuer de trouver des outils afin que les sénateurs actuels puissent accomplir leurs fonctions de façon efficace.

Le sénateur Fraser : Pour faire suite aux remarques du sénateur McCoy et à ce que le sénateur Joyal a mentionné tout à l'heure à propos de ce que nous allons faire, sachez que nous sommes le comité du Règlement. Nous sommes les premiers gardiens du *Règlement du Sénat du Canada*. C'est notre rôle, comme l'a indiqué le sénateur McCoy, de nous assurer que ce règlement serve le Sénat. La façon dont il est rédigé et organisé pose, selon moi, un problème important.

Two suggestions have been made. First, that the table officers be charged with the more technical work of working on the translation; and, second, that there be a working group, a subgroup of this committee set up.

I said joyously a little earlier that I volunteer, but in fact, I would leave that decision to the committee. I suggest that we strike such a group and that its work be fairly detailed. Once the table officers complete their original work, the subgroup should work with the table officers to produce a detailed document, rearranged where the group believes it to be useful to senators, not changing the substance of the rules.

The Chair: Yes.

Senator Fraser: I appreciate that chair, but if we do not want to go do the tough stuff, we should go home; we should not be on this committee. We should entrust that group to do the job. When they come back with their report, this committee should be prepared to tackle it diligently, not in an obstructionist manner but properly, and go forward with it. If we do not, no one ever will.

The Chair: Before calling upon Senators Joyal and Robichaud, I would like to comment on the many suggestions that we have heard today. I began by suggesting the formation of some sort of working group.

Based on all the new suggestions that have come out today, I believe we should instruct the table officers to come up with a work plan based on today's discussions and to bring that to the steering committee. The steering committee could then make recommendations to the committee on how we should best proceed.

Senator Joyal: I wish to answer your question about the Speaker's vote. Rule 65(5) states:

Questions arising in the Senate shall be decided by a majority of voices. The Speaker shall in all cases have a vote. When the voices are equal the decision shall be deemed to be in the negative.

That states that the Speaker has a vote on all issues. The difference between our Speaker and the Speaker in the House of Commons is that the Speaker in the House of Commons casts the tie-breaking vote if there is a tie, and our Speaker does not. Our Speaker does not have that right in the Constitution, although the Speaker of the House of Commons does have that right. That is probably where the convention stems from that when our Speaker votes, he must vote first.

The Chair: Exactly.

Senator Joyal: There is the explanation. Rule 65(5) addresses that. We might want to reflect that in the rules if we ever want to change that rule.

[*Translation*]

Senator Robichaud: Mr. Chair, the work ahead of us is not as complicated as people are making it out to be, at least in my opinion. First of all, we have to start somewhere. The numerous

Deux suggestions ont été formulées. La première, c'est de donner la responsabilité de l'aspect technique, c'est-à-dire de la traduction, aux greffiers au bureau; la seconde, de créer un groupe de travail, un sous-groupe de ce comité.

J'ai dit joyeusement tout à l'heure que je me portais volontaire, mais en fait, je vais laisser le comité prendre cette décision. Je propose que nous mettions un tel groupe sur pied et que son travail soit assez détaillé. Quand les greffiers auront terminé leur travail initial, le sous-groupe devrait préparer avec eux un document détaillé, dans lequel il modifierait ce qu'il estime nécessaire pour les sénateurs, sans changer la teneur des articles.

Le président : Oui.

Le sénateur Fraser : Je suis d'accord, mais si nous ne voulons pas nous attaquer au plus difficile, nous devrions rester à la maison; nous ne devrions pas siéger à ce comité. Nous devrions confier le travail à ce groupe. Lorsqu'il nous présentera son rapport, le comité devra être prêt à l'examiner avec diligence, non pas de manière obstructionniste, mais correctement, et aller de l'avant. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera.

Le président : Avant de donner la parole aux sénateurs Joyal et Robichaud, j'aimerais faire un commentaire à propos des nombreuses suggestions que nous avons reçues aujourd'hui. D'abord, j'ai proposé la création d'un genre de groupe de travail.

Compte tenu de toutes les suggestions présentées aujourd'hui, je crois que nous devrions demander au greffier de préparer un plan de travail fondé sur nos discussions d'aujourd'hui et de le soumettre au comité de direction, lequel pourrait ensuite formuler des recommandations au comité sur la meilleure façon de procéder.

Le sénateur Joyal : J'aimerais répondre à votre question à propos du vote du Président. L'article 65(5) prévoit que :

Les questions soulevées au Sénat se décident à la majorité des voix. Le Président peut toujours voter. En cas de partage égal des voix, la motion est rejetée.

Cela veut dire que le Président peut voter dans tous les cas. La différence entre notre Président et celui de la Chambre des communes, c'est que le vote du Président de la Chambre des communes est prépondérant en cas d'égalité des voix, ce qui n'est pas le cas au Sénat. La Constitution n'accorde pas ce droit à notre Président. C'est probablement de là que vient la convention selon laquelle lorsque notre Président doit voter, il doit le faire en premier.

Le président : Exactement.

Le sénateur Joyal : L'article 65(5) nous fournit l'explication. Nous pourrions peut-être l'indiquer dans le Règlement si nous modifions un jour cet article.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Monsieur le président, je crois que le travail que nous avons à faire n'est pas, du moins de mon point de vue, aussi compliqué qu'on semble vouloir le dire. D'abord, il faut

suggestions made to us could serve as a work plan. We need to find some experts to work on the English and French versions, to ensure agreement between the two versions.

It was also suggested that a working committee be struck to start working on the document before us today. A great deal of work has been done and I do not think that we need to start all over again. This working group could propose a new format. It could bring to our attention certain rules that perhaps should be reviewed in greater detail.

All I am saying, Mr. Chair, is that we need to start somewhere, otherwise, in ten years' time, we will not have progressed any further.

[English]

The Chair: I quite agree, and we are having a steering committee meeting this afternoon.

Senator Brown: This has already consumed some 10 years, and I will not be here for another 10 years, so I hope that there might be a way of simplifying the rules, as Senator Andreychuk mentioned. It worries me that we are taking advantage of a bunch of lawyers who do not get to charge by the hour. If they did, I think the Senate would be broke.

I agree with the two languages being completely understood in the same manner by people speaking either language. However, I plead for simplicity. While not a lawyer, I have had the privilege of chairing a quasi-judicial body for five years. Some of the decisions we made were appealed in court; we won some and lost some. I have never seen a situation where a client who made a decision could not find a lawyer who would argue the other side.

I wonder if it is possible that any clause of a rule would not be susceptible to some other interpretation.

Senator Nolin: I think Senator Brown is saying that there is a difference between the rules and the interpretation of the rules. Those are two worlds.

Senator Fraser: And always will be.

Senator Nolin: Yes, by nature. That is why we have lawyers.

Senator Fraser: However, the clearer the rules the smaller the area of dispute.

Senator Nolin: We are all for that. Shorter and clearer is better.

The Chair: Honourable senators, the bells will start to ring in a few moments. I think we have had an excellent discussion today. I would like to thank Mr. Robert for his presentation and his overview.

commencer quelque part. Nous avons plusieurs suggestions devant nous qui nous préparent un plan de travail. Il nous faut trouver des experts qui puissent travailler les versions anglaise et française afin que les deux disent la même chose.

On a aussi la suggestion de créer un comité de travail qui pourrait commencer avec le document que nous avons présentement devant nous. Beaucoup de travail a été fait et je ne pense pas qu'il nous faille tout refaire à ce moment-ci. Ce groupe de travail pourrait nous arriver avec des propositions pour qu'on voie le nouvel arrangement; il pourrait ensuite attirer notre attention peut-être sur des règlements qui devraient être étudiés plus à fond.

Tout ce que je veux dire, monsieur le président, c'est qu'il faut commencer quelque part; sinon, dans dix ans on en sera encore au même point.

[Traduction]

Le président : Je suis tout à fait d'accord, et le comité de direction se réunit cet après-midi.

Le sénateur Brown : Cette révision traîne depuis déjà 10 ans, et comme je ne resterai pas ici encore 10 ans, j'espère que nous trouverons une façon de simplifier le Règlement, comme l'a mentionné le sénateur Andreychuk. Je suis inquiet de voir que nous profitons d'un groupe d'avocats dont les honoraires ne sont pas facturés à l'heure. S'ils l'étaient, je pense que le Sénat serait à court de fonds.

Je suis d'accord pour que nous fassions en sorte que les gens, peu importe s'ils parlent le français ou l'anglais, comprennent la même chose. Toutefois, je demande que ce soit simple. Même si je ne suis pas avocat, j'ai eu le privilège de présider un organisme quasi judiciaire durant cinq ans. Certaines des décisions que nous avons rendues ont été portées en appel devant les tribunaux; dans certains cas, nous avons gagné, mais dans d'autres, nous avons perdu. Je n'ai jamais vu une situation dans laquelle un client qui avait pris une décision ne pouvait pas trouver un avocat qui défendait l'autre point de vue.

Je me demande s'il est possible qu'une disposition ne soit pas susceptible de faire l'objet d'une autre interprétation.

Le sénateur Nolin : Je crois que ce que le sénateur Brown veut dire, c'est qu'il y a une différence entre le Règlement et l'interprétation du Règlement. Ce n'est pas du tout la même chose.

Le sénateur Fraser : Ce sera toujours différent.

Le sénateur Nolin : Oui, et c'est pourquoi nous avons recours à des avocats.

Le sénateur Fraser : Cependant, plus le Règlement sera clair, moins il y aura de points litigieux.

Le sénateur Nolin : Nous sommes tous d'accord. La concision et la clarté sont à privilégier.

Le président : Mesdames et messieurs, la sonnerie d'appel va bientôt retentir. Nous avons eu une excellente discussion aujourd'hui. Je tiens à remercier M. Robert de son exposé et des informations qu'il nous a données.

I would like the table to draft a work plan based upon all of today's suggestions and give that work plan to the steering committee so that the steering committee can recommend to this committee on how we will proceed on all matters.

Mr. Robert: I will try to interpret your recommendations and present a simple, direct plan.

The Chair: Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Je demande au greffier de préparer un plan de travail fondé sur toutes les suggestions que nous avons reçues aujourd'hui et de le soumettre au comité de direction, lequel pourra nous faire des recommandations sur la façon de procéder.

M. Robert : Je vais tenter d'interpréter vos recommandations et de vous présenter un plan simple et précis.

Le président : Je vous remercie beaucoup.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESS

Senate of Canada:

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and
Procedure Office.

TÉMOIN

Sénat du Canada :

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des
travaux de la Chambre.